



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

10 février 2025



# SOMMAIRE

---

## PREAMBULE



PAGE 3

## PRESENTATION GENERALE



PAGE 4

## BILAN DE L'ANNEE 2024



PAGE 6

## ORIENTATIONS 2025



PAGE 15

# PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Comité Syndical les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Celui-ci doit présenter :

- les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et le profil de l'encours de la dette ;

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi qu'à la durée effective du travail dans la collectivité.

Enfin, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 dispose qu'à l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel.

La convocation adressée aux conseillers syndicaux pour la séance du 10 février 2025, au cours de laquelle il est procédé au Débat d'Orientation Budgétaire 2025, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2025.

Ces propositions d'orientations pour l'élaboration du Budget Primitif 2025 sont établies sous la nomenclature M57, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# PRESENTATION GENERALE

Créé en 2005, le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) est un établissement public compétent pour la prévention, la valorisation ainsi que le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités membres. Il regroupe ainsi :



163 258 habitants



23 communes



497km<sup>2</sup>

Ses missions principales sont :

## Compétence 1 :

- Transport, stockage, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Création et gestion de quai de transit de déchets
- Création et gestion de déchèteries

## Compétence 2 :

- Création et gestion de sites de traitement de déchets ménagers et assimilés
- Création et gestion de tout équipement nécessaire au traitement des déchets

EPCI membres du Syndicat :



Le SMED dispose de différents outils pour remplir ses missions :

- d'un Centre de Tri à Cannes ;
- d'un Centre de Valorisation Organique (CVO) au Broc ;
- de trois quais de transit (au CITT de Cannes, sur l'Île Sainte-Marguerite et à Valderoure) ;
- de huit déchèteries à Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Grasse, Pégomas, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey et Valderoure.

\* CACPL pour Cannes

\*\* CAPG hors Mouans-Sartoux

\*\*\* Uniquement pour la compétence 2

# LE TERRITOIRE DU SMED



# BILAN DE L'ANNEE 2024

---



# BILAN DE L'ANNEE 2024

## • Bilan national de l'année 2024

Cette année 2024 a été traversée par de nombreuses crises mondiales : l'Ukraine termine sa deuxième année de guerre, le Moyen-Orient continue d'essuyer des affrontements et le gouvernement syrien est renversé.

En France, le contexte politique est incertain, dû en partie à la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin dernier. Tous les projets de loi ont alors été interrompus.

S'agissant du contexte économique, l'inflation a poursuivi son reflux en 2024 et s'établirait à +2% en moyenne annuelle (+4,9% en 2023 et 5,2% en 2022).

Cette baisse s'explique par le très net ralentissement de la hausse des prix de l'alimentation, le freinage de ceux de l'énergie ainsi que la stabilité de ceux des produits manufacturés et des prix des services.

En juillet 2024, la Cour des Comptes a tout de même mis en lumière la situation préoccupante des finances publiques. En effet, le déficit public a largement dépassé le taux prévisionnel et s'élève à plus de 160 milliards d'euros.

Concernant le contexte social, le taux de chômage a atteint un taux inférieur à 8% (7,4% en 2024) et reste donc stable depuis 2023.

Le montant du SMIC a été réévalué à deux reprises : 1,13% en janvier et 2% en novembre. Cette revalorisation anticipée, ayant pour objectif de pallier la hausse des prix, n'entraînera aucune modification au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le point d'indice a été majoré de cinq points et le montant forfaitaire d'indemnisation des jours de CET ont également été augmentés pour tous les agents publics.

Les agents de la fonction publique respectant les conditions du décret ont pu bénéficier, si leurs collectivités territoriales l'avaient approuvé, d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle d'un montant forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

## • Bilan régional de l'année 2024

L'année 2024 pourrait bien devenir une année de référence pour le tourisme en Région SUD.

Ces très bonnes performances se justifient notamment par l'organisation d'évènements sportifs tels que le Tour de France ou l'accueil des Jeux Olympiques à Nice et Marseille.

Malgré une augmentation de +0,1 point au dernier trimestre 2024, le taux de chômage demeure proche de son plus bas niveau dans la région (7,9% de la population active).

# BILAN D'EXPLOITATION DU SMED

- Bilan de tonnages du SMED

En 2024, près de 168 000 tonnes de déchets ont été traitées par le SMED pour l'ensemble de ses adhérents, contre 169 000 tonnes en 2023, soit une baisse de 0,59%. Cette baisse est encore insuffisante au vu des objectifs du SRADDET.

La généralisation du tri des biodéchets, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a connu un démarrage très lent notamment en milieu urbain.

Toutefois, on peut noter que la variation entre les différents flux va dans le bon sens. En effet, par rapport à 2023, les ordures ménagères ont baissé alors que la Collecte Sélective continue son augmentation régulière, constatée depuis plusieurs années.

Le détail des tonnes traitées par type de flux et par EPCI membres se décompose comme suit :

- Comparatif 2024 : tonnages prévisionnels VS tonnages réels

Gisement global	CACPL	CAPG	MNCA	UNIVALOM	Total
Prévisionnel	66 537 t	67 801 t	16 590 t	14 650 t	<b>165 578 t</b>
Réalisé	66 232 t	68 723 t	17 399 t	15 796 t	<b>168 150 t</b>
Ecart	0%	1%	5%	8%	2%

- Détail des tonnages traités

	CACPL	CAPG	MNCA	UNIVALOM	Tonnage traité par le SMED
OMR + Biodéchets	40 597 t	31 315 t	217 t *	-	<b>72 129 t</b>
Collecte sélective	5 889 t	5 382 t	17 182 t	15 796 t	<b>44 249 t</b>
Flux issus des déchèteries	12 165 t	28 895 t	-	-	<b>41 060 t</b>
Apports municipaux	3 809 t	719 t	-	-	<b>4 528 t</b>
Verre	3 772 t	2 412 t	-	-	<b>6 184 t</b>
<b>Total</b>	<b>66 232 t</b>	<b>68 723 t</b>	<b>17 399 t</b>	<b>15 796 t</b>	<b>168 150 t</b>

\* Tonnes de déclassement de la collecte sélective réorientées au quai de Cannes en OMR

# BILAN D'EXPLOITATION PAR OUTIL DE TRAITEMENT

- **Le Centre de tri de la collecte sélective**

Evolution des tonnages traités au Centre de tri *		
2023	2024	%
46 410 tonnes	47 500 tonnes	+ 2,3 %

\* Membres du SMED et Clients Tiers

En 2024, les tonnages traités au Centre de tri sont en hausse de 2,3% ( +1 100 tonnes).

Le Centre de Tri de Cannes étant déjà saturé, une partie de la Collecte Sélective a dû être réorientée vers un autre site entre mai et octobre afin de continuer à assurer l'accueil et le tri des collectes des adhérents du SMED sur l'ensemble de la période estivale.

Ces détournements, qui représentent 2 550 tonnes, concernent à plus de 80% les apports des clients tiers du Centre de tri. Concernant les autres tonnages détournés, le SMED a fait l'effort d'absorber cette charge qui n'a donc engendré aucun surcoût pour nos adhérents en 2024.

Des détournements sont à prévoir en 2025 pour les déchets tiers, mais impacteront probablement aussi nos membres. Ils feront donc l'objet d'une facturation spécifique aux EPCI concernés.

Malgré les actions de prévention et de sensibilisation réalisées par les EPCI membres auprès de leurs usagers qui ont permis une diminution des tonnes déclassées en amont de process ainsi que du taux de refus (-2%), ce taux reste encore très élevé (32% en moyenne).

Le SMED alerte régulièrement ses membres sur la nécessité d'améliorer la qualité des collectes afin de préserver le Centre de tri et permettre de garantir des bonnes performances de tri et donc de valorisation des matières.

# BILAN D'EXPLOITATION PAR OUTIL DE TRAITEMENT

- **Le Centre de Valorisation Organique (CVO)**

Evolution des tonnages traités au CVO		
2023	2024	%
49 547 tonnes	48 950 tonnes	- 1,2%

Le Centre de Valorisation Organique (CVO), principal outil de traitement des OMR du SMED, a traité plus de 68% du gisement OMR du Syndicat en 2024.

Notre principal outil de traitement a fonctionné sans discontinuer toute l'année avec un taux de performance jamais atteint compte-tenu notamment du tonnage traité.

En effet, le taux de refus de process, en baisse constante, a atteint les 36% en 2024 (38% en 2023) : les 17 000 tonnes de refus de process ont été amenées à l'ISDND du Vallon des Pins.

Les tonnages du CVO ont augmenté par rapport au prévisionnel, compte-tenu des apports supplémentaires effectués, à la suite des nombreux arrêts inopinés de l'UVE d'Antibes (pannes notamment dues à la présence de bouteilles de protoxyde d'azote).

- **L'ISDND du Vallon des Pins**

Evolution des tonnages traités au Vallon des Pins		
2023	2024	%
29 313 tonnes	29 530 tonnes	+ 0,06%

Gérée par une SPL dont le SMED est membre, l'ISDND du Vallon des Pins a permis de pérenniser un exutoire de traitement pour les refus du CVO mais également de faire face cette année à la saturation ainsi qu'aux arrêts programmés et imprévus de fonctionnement des différents exutoires pour les ordures ménagères.

Ainsi, malgré la diminution du taux de refus enfouis grâce aux bonnes performances du CVO rappelées plus haut, les incidents intervenus sur les UVE nous ont mis dans l'obligation d'enfouir des OMR tout en respectant la hiérarchie des différents modes de traitement.

Cette année encore l'ISDND du Vallon des Pins a amélioré le tri des déchets destinés à être enfouis par la mise en place d'un deuxième quai de tri.

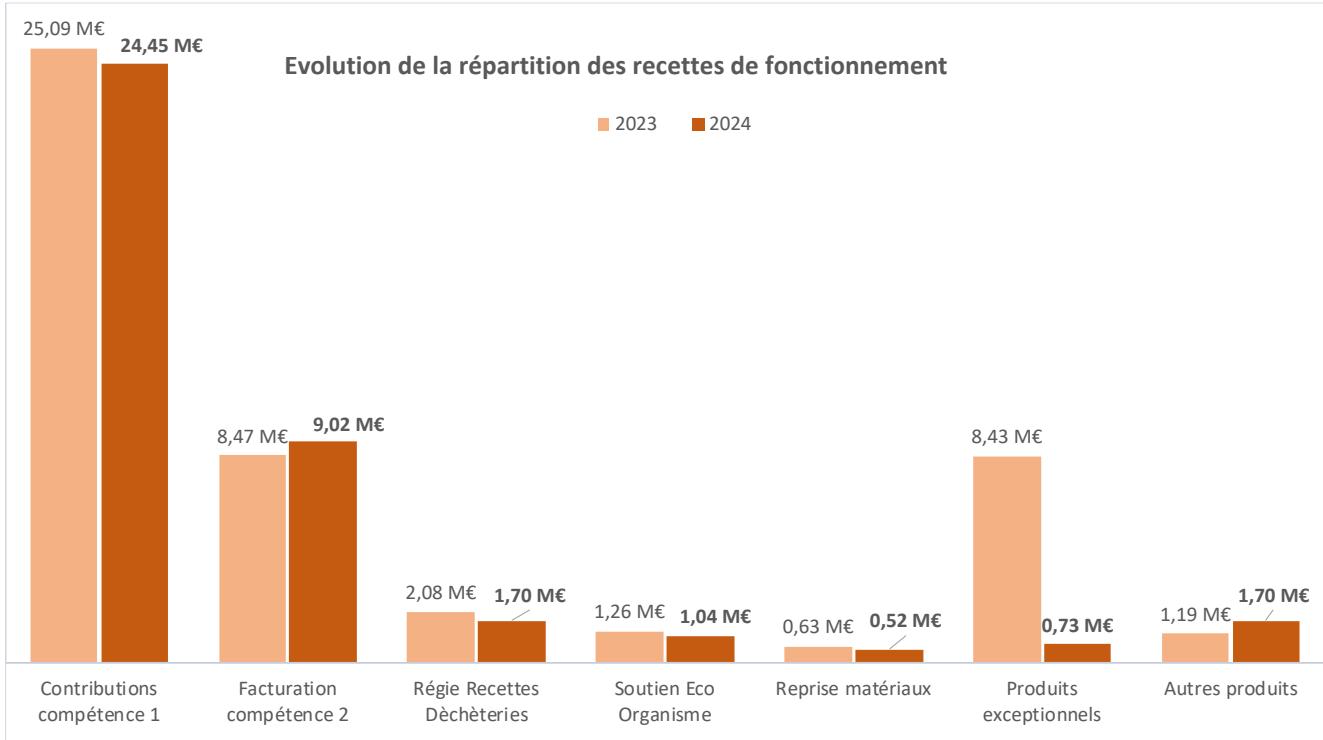
Les déchets indésirables sont réorientés vers des filières de valorisation ou en déchets non valorisables. Bien que très vertueuse d'un point de vue environnementale, cette opération a entraîné un surcoût de 155 000€, d'où l'importance là encore de prévenir cette situation par la qualité des collectes.

---

**La diversité des outils du SMED nous permet non seulement d'avoir une flexibilité dans l'orientation des flux mais surtout de traiter la totalité de nos tonnages dans le bassin azuréen.**

# BILAN FINANCIER PROVISOIRE DU SMED

- Les recettes de fonctionnement**



Le montant total provisoire des recettes de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 39 162 133 € HT (+0,97 % par rapport aux prévisions budgétaires), dont les principales sont :

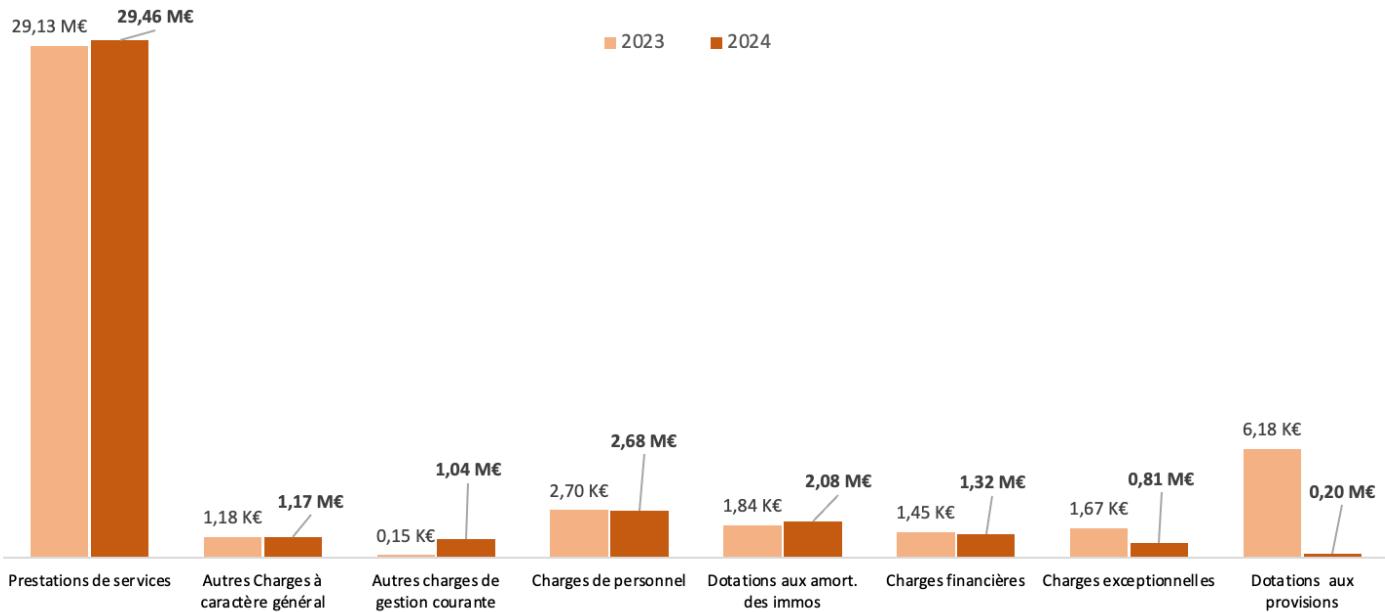
- les contributions des membres de la compétence 1 pour 24 453 227 € HT (soit 62 % des recettes de fonctionnement), principale recette du syndicat ;
- la facturation versée par les adhérents de la compétence 2 pour 9 015 895 € HT (soit 23 % des recettes). Une recette supplémentaire de 5,6% par rapport aux prévisions budgétaires a été générée en raison d'une augmentation des tonnages issus de la collecte sélective ;
- la régie de recettes des déchèteries pour 1 701 564 € HT (soit 4 % des recettes) ;
- les soutiens versés par les éco-organismes pour 1 044 940 € HT (soit 2,67 % des recettes) avec une baisse de 15 % par rapport aux prévisions budgétaires (et -17% par rapport au réel 2023 du fait de la non-perception du soutien du S1 2024 par ECO-MAISON). En effet, la mise en ligne d'une nouvelle plateforme déclarative de soutiens n'a pas pu être effective pour procéder aux déclarations de l'année 2024 en raison du retard d'installation du nouvel organisme coordonnateur des sociétés agréées pour la filière DEA.
- les reprises des matériaux pour 516 813 € HT (+16 % par rapport au budget prévisionnel expliqué par la hausse des tonnages issus de la collecte sélective qui a permis de compenser les baisses de certains cours de matériaux) ;
- les recettes des panneaux photovoltaïques du CVO de 147 000 € (+26 % par rapport à 2023 et +27 % par rapport aux prévisions budgétaires) ;

D'autres recettes ont été enregistrées telles que le remboursement de la taxe sur le carburant (11 000 €), le produit des cessions d'immobilisations (+56 350 € transférés en investissement) ainsi que le remboursement de l'avoir d'un prestataire de traitement de déchets sur l'exercice antérieur qui a engendré également une dépense de fonctionnement.

# BILAN FINANCIER PROVISOIRE DU SMED

## • Les dépenses de fonctionnement

Evolution de la répartition des dépenses de fonctionnement



Le montant total provisoire des dépenses de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 38 752 51 € HT, dont les principales sont :

- les charges liées aux marchés de transport et traitement des déchets pour un montant de 29 458 116 € (soit 76 % des dépenses), principale dépense du budget du SMED ;
- les dépenses de personnel de 2 683 132 € (soit 6,90 % des dépenses). Une nouvelle fois, les charges de personnel ont été maîtrisées (-4,5% par rapport au prévisionnel) notamment par des postes non pourvus en 2024, des départs à la retraite non remplacés et une mobilisation des effectifs en interne ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 2 076 690 € (soit 5,30 % des dépenses). Pour rappel, dans le cadre du passage à la M57, les investissements réalisés sur l'année sont amortis au *prorata temporis* à compter de la date d'acquisition ou de mise en service. De plus, un travail est actuellement mené avec le comptable public afin de mettre à jour l'inventaire et apurer ainsi certains comptes immobilisables tels que les frais d'études et les immobilisations en cours ;
- les charges financières d'un montant de 1 317 900 € (soit 3 % des dépenses) qui correspondent principalement aux intérêts d'emprunts (-9 % par rapport à l'an dernier, et qui confirment la phase de désendettement du SMED) ;

La section de fonctionnement fait ressortir un résultat excédentaire de 409 593 € avant affectation du résultat antérieur, reporté grâce à des recettes supplémentaires non prévues au budget et à une gestion rigoureuse des dépenses.

**La maîtrise de l'ensemble des coûts de fonctionnement a permis au SMED de réaliser 3% d'économies par rapport au prévisionnel 2024.**

# BILAN FINANCIER PROVISOIRE DU SMED

## • Les recettes d'investissement

CHAPITRES		MONTANTS
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 076 691,73 €
041	Opérations patrimoniales	46 086 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 656 690 €
13	Subventions d'investissement	1 205 158,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
27	Autres immobilisations financières	59 920 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 044 545,97 €</b>

## • Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		MONTANTS
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	540 385,31 €
041	Opérations patrimoniales	46 086 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 206 796,63 €
20	Immobilisations incorporelles	247 265,35 €
21	Immobilisations corporelles	2 199 836,29 €
23	Immobilisations en cours	350 968,90 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 591 338,48 €</b>

La section d'investissement fait ressortir un résultat déficitaire de 546 792 € qui est absorbé par le résultat antérieur reporté excédentaire de 929 846 €.

Après affectation des restes à réaliser sur l'exercice, le résultat d'investissement est excédentaire pour 221 656 €.

Les travaux réalisés sur l'année ont été les suivants :

- acquisition d'un terrain à la Roquette-sur-Siagne pour la création d'une plateforme de broyage de végétaux ;
- études pour la création d'une Centrale de Production d'Énergies ;
- travaux de mise en conformité et de sécurisation des déchèteries (pont bascule, massifs bétons pour sécurisation des quais, voie d'accès et réseaux sur la déchèterie de Valderoure) ;
- acquisition d'une pelle à pneus et d'une tractopelle en remplacement des engins vieillissants, conformément au plan de renouvellement des équipements ;
- reprise des travaux de sécurité et de process du CVO à l'issue du marché ;
- fin des travaux d'aménagement des locaux administratifs.

Le recours à l'emprunt prévu au budget n'a pas été nécessaire compte-tenu de certains investissements prévus qui n'ont pu être réalisés sur l'année, mais aussi de certaines dépenses qui se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires.

# BILAN FINANCIER PROVISOIRE DU SMED

## • Les résultats anticipés prévisionnels de l'exercice 2024

Les données suivantes sont des prévisions du comptes administratif 2024.

Les données définitives ne seront connues qu'une fois l'exercice budgétaire de l'année 2024 clôturé et en conformité avec celles du comptable public.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	39 162 133,08 €	5 044 545,97 €	<b>44 206 679,05 €</b>
Dépenses	38 752 540,58 €	5 591 338,48 €	<b>44 343 879,06 €</b>
Résultat	409 592,50 €	-546 792,51 €	<b>-137 200,01 €</b>
Reprise résultat antérieur	1 089 036,56 €	929 846,82 €	<b>2 018 883,38 €</b>
Résultat total	1 498 629,06 €	383 054,31 €	<b>1 881 683,37 €</b>
RAR* Recettes		0 €	<b>0 €</b>
RAR Dépenses		161 398,02 €	<b>161 398,02 €</b>
Résultat RAR		-161 398,02 €	<b>-161 398,02 €</b>
<b>Résultat après RAR</b>	<b>1 498 629,06 €</b>	<b>221 656,29 €</b>	<b>1 720 285,35 €</b>

\*RAR : Reste A Réaliser

Le résultat final de l'exercice 2024 est ainsi estimé à 1 720 286,54 € grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses et aux excédents antérieurs permettant au syndicat d'autofinancer les investissements réalisés.

**Le travail effectué depuis maintenant plusieurs années par le SMED permet de présenter des résultats plus que satisfaisants.**

**La mobilisation de l'ensemble des équipes ainsi que l'amélioration de la traçabilité de l'ensemble de nos données nous permettent ainsi d'anticiper et d'être précis dans nos prévisions.**

# ORIENTATIONS 2025

---



# PERSPECTIVES 2025

## • Perspectives mondiales

Alors que la croissance mondiale se stabilise, une potentielle intensification des tensions géopolitiques ainsi que l'impact de la politique américaine sur l'Union Européenne constituent les plus gros risques pour l'année 2025.

Cette croissance devrait s'établir à 3,3% en 2025 et 2026, un taux comparable à celui de 2024.

La prévision du taux d'inflation est estimée en hausse de 2,4% dans la zone euro.

## • Perspectives nationales

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi spéciale a dû être adoptée dans un premier temps afin de garantir une continuité de la vie nationale.

Dans le prolongement du remaniement gouvernemental, un projet de loi de finances pour 2025 a finalement pu être adopté par le Sénat le 23 janvier dernier. Celui-ci pourrait être voté début février, sous réserve du contexte d'instabilité institutionnelle que connaît la France ces derniers mois.

Alors qu'une procédure pour déficit excessif a été ouverte par la Commission européenne (seuil initialement fixé à 3%), le Gouvernement prévoit pour l'année 2025 un déficit public situé entre 5 et 5,5%, plus faible que pour l'année 2024 (6%).

L'inflation devrait néanmoins ralentir en 2025, expliquée notamment par la baisse des prix de l'énergie. La Banque de France prévoit un chiffre annuel pour notre pays d'environ 2%.

Le PIB s'établirait lui à 0,9%, avec une consommation des ménages très progressive dans un contexte où l'épargne devrait rester élevée.

S'agissant du contexte social, le taux de chômage devrait légèrement augmenter entre 7,6% et 7,8% (7,4% en 2024). Cette hausse s'expliquerait notamment par une croissance en berne et des politiques publiques moins favorables.

2025 marque l'entrée en vigueur de l'obligation pour les employeurs territoriaux de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents en matière de prévoyance.

Par ailleurs, un tout récent décret prévoit d'augmenter les cotisations CNRACL de 3%.

Les pensions de retraite sont réhaussées de 2,2% dès le premier versement de 2025. Les pensions d'invalidité sont également revalorisées.

La loi EGALIM, qui prévoit l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires en plastique dans les services de restauration publique, entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## • Perspectives du SMED

Dans ce contexte incertain, le projet d'orientation budgétaire, qui est soumis à débat lors de ce comité syndical, s'efforce de contenir les dépenses de fonctionnement, même si une grande partie de ces dernières sont liées aux évolutions contractuelles, tout en vous proposant un budget dynamique en investissement et le plus juste possible dans ses prévisions.

### ❖ Prévision du gisement de déchets

Après concertation avec les EPCI de la compétence 1, le volume des OMr à traiter en 2025 est estimé à 71 500 tonnes. Concernant celui de la Collecte Sélective, la prévision serait de 45 185 tonnes pour un gisement global prévisionnel de 167 305 tonnes (-1 %).

### ❖ Les plateformes de broyage de végétaux

En 2025, le SMED réalisera l'aménagement de la plateforme de broyage de végétaux située à Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'acquisition du terrain, le syndicat étudie également à l'aménagement de celle de la Roquette-sur-Siagne.

### ❖ Le terrain Marigarde

A la suite de l'abandon de la station d'épuration et de la création d'un bassin d'orage sur le site de Marigarde, le SMED et la CAPG travaillent conjointement sur la réorganisation du site, qui accueille également la déchèterie de Grasse et le Centre Technique Intercommunautaire (CTI), afin de mettre en place un pôle de coactivités.

Celui-ci permettra d'accueillir un quai de transit, les divers flux de la déchèterie, une ressourcerie ainsi que le CTI. Il garantira une gestion globale efficiente et autonome des déchets sur ce territoire.

### ❖ Centrale de Production d'Énergies et équipements de transit et de traitement de déchets associés

Le SMED et la CACPL ont souhaité optimiser le coût de traitement des déchets ménagers et produire une énergie renouvelable en créant une Centrale de Production d'Énergies (CPE).

Cette centrale, qui fonctionnera à partir de broyat d'encombrants et de combustible solide de récupération, permettra une gestion locale et responsable des déchets en les transformant en une ressource précieuse tout en contribuant à la production d'énergies propres. Cet équipement, qui relève de la nomenclature 2971, est conforme au SRADDET.

Afin de mener à bien ce projet, les deux entités ont décidé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2021 pour obtenir une expertise reconnue sur tous les sujets juridiques administratifs et financiers.

En 2024, une consultation pour la concession de service public a été lancée et se poursuivra en 2025 par la remise des offres, les négociations et le choix du candidat retenu d'ici la fin de l'année. Celle-ci concernera la création et l'exploitation de la CPE mais également de la modernisation des équipements de transit et de traitement de déchets associés.

### ❖ Renouvellement des véhicules et engins

Le SMED va courant de l'année 2025 :

- remplacer un camion de la régie transport pour un montant de 250 000€. Le camion inutilisé sera revendu aux enchères ;
- remplacer les deux pelles des sites d'Auribeau et de Saint-Cézaire-sur-Siagne (montant unitaire : 180 000€).

En outre, des véhicules électriques seront progressivement intégrés à la flotte automobile du SMED. En 2025, deux véhicules de service seront renouvelés (les deux véhicules remplacés seront vendus).

## PRÉVISION DES TONNAGES 2025

	CACPL	CAPG	TOTAL
<b>OMR</b>	40 500 t	31 000 t	<b>71 500 t</b>
<b>Biodéchets</b>	90 t	50 t	<b>140 t</b>
<b>Cartons</b>	140 t	435 t	<b>575 t</b>
<b>Emballages ou multi-matériaux</b>	5 550 t	4 400 t	<b>9 950 t</b>
<b>JRM</b>	60 t	500 t	<b>560 t</b>
<b>Bois</b>	1 075 t	2 110 t	<b>3 185 t</b>
<b>Gaz et extincteurs</b>	12 t	25 t	<b>37 t</b>
<b>DDM</b>	120 t	240 t	<b>360 t</b>
<b>DEA</b>	1 425 t	2 800 t	<b>4 225 t</b>
<b>DEEE</b>	295 t	700 t	<b>995 t</b>
<b>Divers</b>	25 t	150 t	<b>175 t</b>
<b>Ferrailles</b>	670 t	900 t	<b>1 570 t</b>
<b>Gravats propres</b>	2 360 t	5 000 t	<b>7 360 t</b>
<b>Gravats sales</b>	945 t	1 240 t	<b>2 185 t</b>
<b>Non valorisables</b>	5 800 t	5 350 t	<b>11 150 t</b>
<b>Végétaux</b>	2 930 t	10 500 t	<b>13 430 t</b>
<b>Verre</b>	3 740 t	2 400 t	<b>6 140 t</b>
<b>Verre plat</b>	0 t	450 t	<b>450 t</b>
<b>Total</b>	<b>65 737 t</b>	<b>68 250 t</b>	<b>133 987 t</b>

	MNCA	UNIVALOM	TOTAL
<b>Emballages ou multi-matériaux</b>	17 300 t	15 600 t	<b>32 900 t</b>
<b>JRM</b>	-	200 t	<b>200 t</b>
<b>OMR</b>	218 t		<b>218 t</b>
<b>Total</b>	<b>17 518 t</b>	<b>15 800 t</b>	<b>33 318 t</b>

<b>Total</b>	<b>167 305 t</b>
--------------	------------------

Spécificités liées au Centre de Tri	CACPL	CAPG	MNCA	UNIVALOM	TOTAL
<b>Déclassement de la collecte sélective</b>	222 t	19 t	218 t	282 t	<b>741 t</b>
<b>Dépassement du taux de refus du Centre de tri (+25%) 2024 facturé en 2025</b>	572 t	511 t	1 127 t	779 t	<b>2 989 t</b>

## PROPOSITION DE TARIFICATION

016-200000086-20250212-20250004-DE  
Récupéré le 23/02/2025  
Publié le 13/02/2025

COMPETENCE 1	TARIF HT UNIQUE POUR TOUS LES ADHERENTS DE LA COMPETENCE 1		TARIF HT		TARIF HT	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
OMR	235€/t	<b>231 €/t</b>				
Biodéchets	150 €/t	<b>95 €/t</b>				
Carton			178 €/t	<b>181 €/t</b>	- 20 €/t	<b>- 20 €/t</b>
Emballages ou multi-matériaux			225 €/t	<b>229 €/t</b>	- 11 €/t	<b>- 10 €/t</b>
JRM issus du tri			- 60 €/t	<b>-58 €/t</b>		
JRM			149 €/t	<b>152 €/t</b>	- 65 €/t	<b>- 60 €/t</b>
Bois	145 €/t	<b>142 €/t</b>				
DDM	1 250 €/t	<b>1 265 €/t</b>				
DEEE			46 €/t	<b>46 €/t</b>	- 39 €/t	<b>- 39 €/t</b>
Gaz et extincteurs	1 300 €/t	<b>1 350€/t</b>				
Gravats propres	88 €/t	<b>86 €/t</b>				
Gravats sales	185 €/t	<b>187 €/t</b>				
Non valorisables	326 €/t	<b>330 €/t</b>				
Végétaux	138 €/t	<b>136 €/t</b>				
Verre			19 €/t	<b>22 €/t</b>	- 5 €/t	<b>- 3 €/t</b>
Verre plat	246 €/t	<b>244 €/t</b>				
COMPETENCE 2			TARIFS HT			
			2024	2025		
OMR			277 €/t		<b>285 €/t</b>	
Biodéchets			-		<b>360 €/t</b>	
Emballages			284 €/t		<b>290 €/t</b>	
Multi matériaux			259 €/t		<b>265 €/t</b>	
Mise en balle des JRM et films plastiques			82 €/t		<b>84 €/t</b>	
Redevance d'utilisation d'un quai de transit du SMED			17 €/t		<b>17,30 €/t</b>	
Tarifs spécifiques liés au centre de tri COMPETENCE 1 ET COMPETENCE 2			TARIFS HT			
			2024	2025		
Déclassement de la collecte sélective 2025			130 €/t		<b>135 €/t</b>	
Refus de process au centre de tri 2025 payé en 2026			130 €/t		<b>135 €/t</b>	
Surcoût pour détournement de la collecte sélective			-		<b>148 €/t</b>	
CLIENTS TIERS			TARIFS HT			
			2024	2025		
OMR			280 €/t		<b>287 €/t</b>	
Redevance d'utilisation d'un quai de transit du SMED			21 €/t		<b>21 €/t</b>	

## CORRECTIFS DES TONNAGES – COMPETENCE 1

MONTANT HT	CACPL	CAPG	TOTAL COMPETENCE 1
Correctif 2024 payé sur l'année 2025	- 101 €	+ 56 860 €	<b>+ 56 759 €</b>

## CONTRIBUTIONS 2025 – COMPETENCE 1

MONTANT HT	CACPL	CAPG	TOTAL COMPETENCE 1
Montant de la contribution de fonctionnement	12 862 159 €	11 175 186 €	<b>24 037 345 €</b>
Montant de la subvention d'équipement	874 486 €	475 514 €	<b>1 350 000 €</b>

## FACTURATION 2025 – COMPETENCE 2

MONTANT HT	MNCA	UNIVALOM	TOTAL PREVISIONNEL
Emballages ou Multi matériaux	5 017 000 €	4 149 000 €	<b>9 166 000 €</b>
JRM	-	16 800 €	<b>16 800 €</b>
OMR	62 130 €	-	<b>62 130 €</b>
Redevance d'utilisation d'un quai du SMED	3 771 €	108 332 €	<b>112 103 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 082 901 €</b>	<b>4 274 132 €</b>	<b>9 357 033 €</b>

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## PRÉVISIONNEL RECETTES 2025

Produits des services et ventes	12 458 978,94 €
Atténuation des charges	78 000,00 €
Dotations et participations	25 463 742,00 €
Autres produits de gestion courante	48 000,00 €
Produits financiers	0 €
Produits exceptionnels	0 €
Opérations d'ordre	681 495,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (après affectation résultat)	1 498 629,06 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 228 845,00 €</b>

Le SMED, établissement public sans fiscalité propre, est principalement financé par les dotations et les participations versées par les adhérents de la compétence 1, auxquelles s'ajoutent les soutiens versés par les éco-organismes.

L'estimation des produits des services et ventes sont notamment :

- la recette de la régie des déchèteries ;
- les recettes des ventes de matériaux issus des déchèteries et du Centre de tri, en hausse de 9% par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des tonnages prévisionnels des flux provenant de la collecte sélective ;
- la recette d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au CVO (+ 25 % par rapport aux prévisions 2024) ;
- la facturation du traitement de la Collecte Sélective du Centre de tri ;
- la redevance d'utilisation des quais de transfert et du Centre de tri.

Les prévisions de recettes de fonctionnement seront relativement stables par rapport à 2024.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## PRÉVISIONNEL DÉPENSES 2025

Charges à caractère général	32 552 366 €
<i>dont prestations de transport traitement des déchets</i>	30 252 588 €
Charges de personnel	2 795 000 €
Atténuation des produits	-
Autres charges de gestion courante	262 529 €
Charges financières	1 180 000 €
Charges exceptionnelles	309 500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	30 000 €
Opérations d'ordre (dotations aux amortissement)	2 299 450 €
Virement à la section d'investissement	800 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 228 845 €</b>

Les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » demeurent les principales dépenses de fonctionnement du syndicat, soit 80 % du budget de fonctionnement.

Ces dépenses, qui comprennent en majeure partie les prestations de transport et de traitement des déchets, ont été estimées avec une hausse globale de 4 % afin de tenir compte :

- des révisions de prix des marchés de transport et de traitement des déchets ;
- de l'augmentation de la TGAP appliquée sur le traitement de certains flux (+13 %) ;
- des frais d'entretien et de réparation des équipements des déchèteries ;
- des frais liés aux véhicules légers et industriels qui sont vieillissants.

De nouvelles campagnes de caractérisations sont prévues afin de connaître la composition de nos gisements d'OMR et d'encombrants d'étudier leur évolution dans le temps et d'être en règle avec les obligations d'entrées dans les exutoires de traitement.

Les charges de personnel restent stables (6,9% du budget global de fonctionnement) et seront détaillées plus loin.

Les charges financières, qui comptent pour seulement 3 % du budget, continuent de baisser (- 10 %). Le syndicat poursuit son processus de désendettement.

---

**Ainsi, ces orientations budgétaires ont été construites en conservant une volonté constante de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement tout en veillant à prévoir un budget annuel sincère et conforme aux réalités économiques de l'exercice.**

# SECTION D'INVESTISSEMENT

## PRÉVISIONNEL RECETTES 2025

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	221 656,29 €
Excédent de fonctionnement affecté	0 €
Virement de la section de fonctionnement	800 000 €
Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)	2 299 450,00 €
Subventions d'investissement	1 603 390,00 €
Emprunt et dettes assimilées	0 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 924 496,29 €</b>

## PRÉVISIONNEL DÉPENSES 2025

Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	681 495,00 €
Emprunts et dettes assimilées	2 269 060,00 €
Immobilisations incorporelles	351 615,00 €
Immobilisations corporelles	1 541 145,85 €
Immobilisations en cours	81 180,44 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 924 496,29 €</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 sont orientées de façon à financer les projets suivants :

- la poursuite des frais d'études pour la construction d'une Centrale de Production d'Énergies ;
- la réalisation des travaux d'aménagement de la plateforme de broyage de végétaux sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et les études pour celle de la Roquette-sur-Siagne ;
- la création d'une ressourcerie à Saint-Cézaire-sur-Siagne ;
- sur les déchèteries, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par des systèmes LED afin de réduire la consommation énergétique, le remplacement de 2 engins par 2 pelles à pneus qui clôturera le programme de renouvellement de l'ensemble des engins de déchèteries vieillissants, la réhabilitation des locaux de certaines déchèteries ;
- le renouvellement d'un camion de la régie de transport et le démarrage de l'intégration de véhicules électriques à la flotte des véhicules légers ;
- la refonte du site internet du SMED et la création d'une nouvelle plateforme extranet pour les usagers ;
- le remplacement des bornes de pesées des déchèteries par des bornes plus modernes qui seront en lien avec la future plateforme extranet pour les usagers ;
- les travaux de sécurisation du site de Massoins dans le cadre de la réalisation du dossier de cessation d'activité ;
- le lancement des premières études pour le projet d'aménagement du terrain de la Marigarde sur le territoire de la CAPG ;

La maîtrise des dépenses de fonctionnement participe à la réalisation de projets inscrits au budget avec un virement de 800 000 € en section d'investissement.

Les investissements du SMED pour 2025 peuvent être réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

# GLOBAL PREVISIONNEL 2025

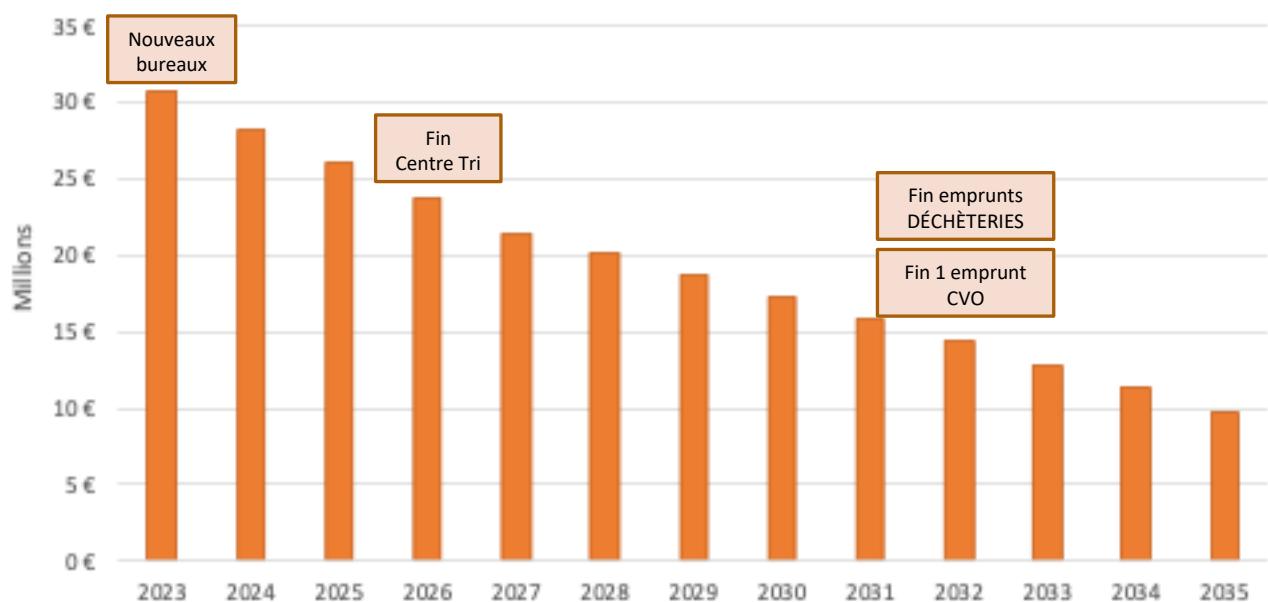
		BUDGET 2025	
CREDITS OUVERTS HT		DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		40 228 845 €	38 730 215,94 €
<i>Report de l'exercice 2024 (prévision de clôture)</i>	<i>Excédent de fonctionnement</i>	-	1 498 629,06 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 228 845 €</b>	<b>40 228 845 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		4 924 496,29 €	4 702 840,00 €
<i>Report de l'exercice 2024 (prévision de clôture)</i>	<i>Excédent d'investissement</i>	-	221 656,29 €
<b>TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT</b>		<b>4 924 496,29 €</b>	<b>4 924 496,29 €</b>
<b>TOTAL BUDGET PREVISIONNEL 2025</b>		<b>45 153 341,29 €</b>	<b>45 153 341,29 €</b>

# DETTES ET EMPRUNTS

## STRUCTURE DE LA DETTE EN 2025

PRÊTEUR	MONTANT DE L'ENCOURS	REPARTITION	NOMBRE DE CONTRATS
CREDIT AGRICOLE	23 005 537 €	89 %	6
CAISSE D'EPARGNE	2 975 000 €	11 %	2
<b>TOTAL</b>	<b>25 980 537 €</b>	<b>100 %</b>	<b>8</b>

## CAPITAL RESTANT DÛ (en millions d'euros)



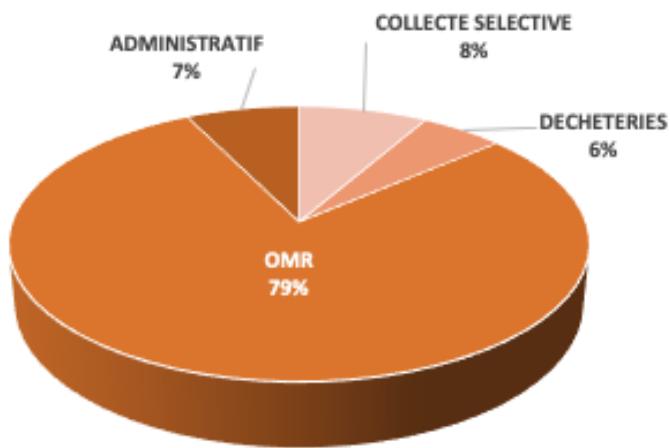
Le graphique ci-dessus présente l'évolution de l'encours de la dette au 31 décembre 2024.

Le capital restant dû du SMED passe de 28 236 986 € au 31 décembre 2023 à 25 980 537 € au 31 décembre 2024 (- 8 %). Un emprunt relatif aux déchèteries s'est arrêté en 2024.

Le SMED continue donc de se désendetter depuis 2018 (41 123 000 € à 25 980 000 € soit 37%) tout en continuant à valoriser et accroître son patrimoine.

# DETTES ET EMPRUNTS

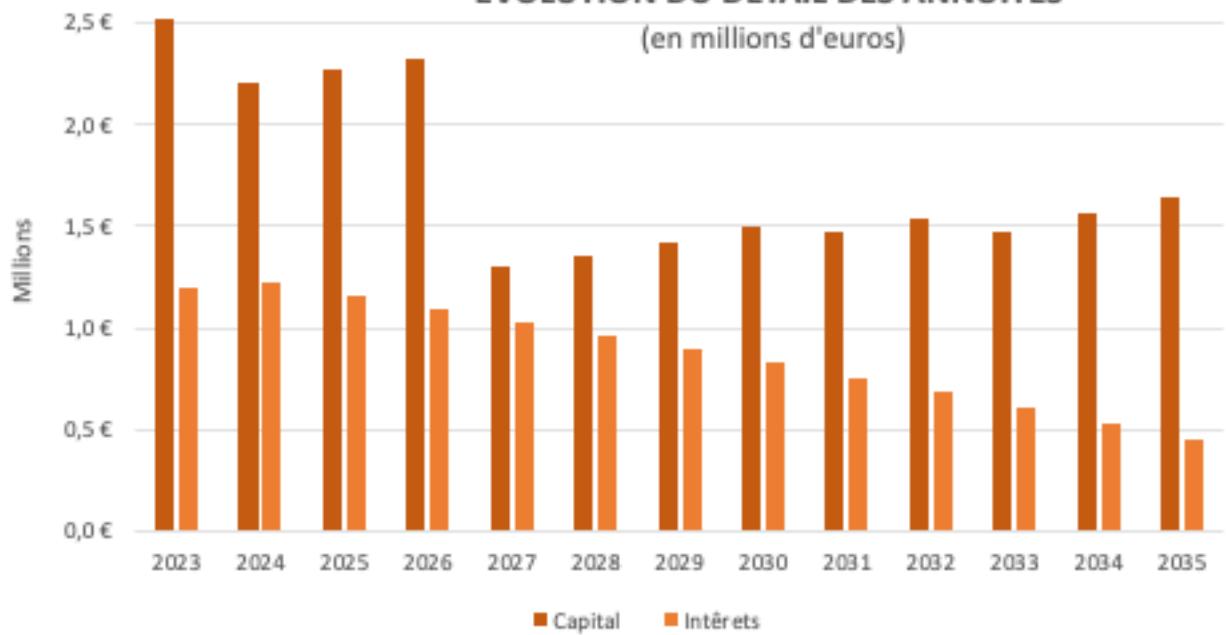
## RÉPARTITION DE L'ENCOURS EN 2025



8 emprunts sont encore en cours et répartis comme suit :

- CVO : 15 010 870 € - fin 2032 et 2040 (2 emprunts)
- Massoins : 5 475 065 € - fin 2038 (2 emprunts)
- Centre de Tri : 2 175 000 € - fin 2026 (1 emprunt)
- Locaux administratifs 1 913 615 € - fin 2047 (1 emprunt)
- Travaux des déchèteries : 1 405 986 € - fin 2030 et 2032 (2 emprunts)

## ÉVOLUTION DU DÉTAIL DES ANNUITÉS



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des annuités de la dette (sans tenir compte des éventuels futurs emprunts à mobiliser dans les années à venir).

## RESSOURCES HUMAINES

## EVOLUTION DES EFFECTIFS 2024/2025

		2024		2025	
Cadre d'emploi	Grades	Effectifs au 31/12	ETP sur l'année	Effectifs prévisionnels	ETP sur l'année
<i>EMPLOI FONCTIONNEL</i>	A	1	1	1	1
<i>ATTACHE HORS CLASSE</i>	A	1	1	1	1
<i>ATTACHE</i>	A	1	1	1	1
<i>INGÉNIEUR</i>	A	3	2,8	3	2,8
<i>RÉDACTEUR</i>	B	4	3,4	4	3,8
<i>TECHNICIEN TERRITORIAL</i>	B	0	0	0	0
<i>AGENT DE MAITRISE</i>	C	4	4,8	4	4
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF</i>	C	6	4,6	6	5
<i>ADJOINT TECHNIQUE</i>	C	30	27,6	30	29,5
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>46,1</b>	<b>50</b>	<b>48,1</b>

## COUT SALARIAL 2024

Titulaire FPT	Traitements indiciaires	NBI	Primes et indemnités	Heures supplémentaires	TOTAL
Catégorie A	160 590 €	6 287 €	92 927 €	-	<b>259 804 €</b>
Catégorie B	59 807 €	1 477 €	25 133 €	238 €	<b>86 655 €</b>
Catégorie C	751 300 €	15 415 €	210 783 €	17 590 €	<b>995 088 €</b>
<b>SOUS-TOTAL FPT</b>	<b>971 697 €</b>	<b>23 179 €</b>	<b>328 843 €</b>	<b>17 828 €</b>	<b>1 341 547 €</b>

Non titulaire	Traitements indiciaires	NBI	Primes et indemnités	Heures supplémentaires	TOTAL
CDD + CDI droit public	262 363,64€	-	54 631€	2 224,86€	<b>319 219,50€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 234 061 €</b>	<b>23 179 €</b>	<b>383 474 €</b>	<b>20 053 €</b>	<b>1 660 767 €</b>

# RESSOURCES HUMAINES

Conformément à la loi du 6 août 2019, la durée légale mensuelle des agents du SMED est de 1 607 heures pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures.

Selon l'activité et les services, le planning hebdomadaire des agents peut prendre plusieurs formes :

- une organisation du temps de travail entre 35h, 37h et 37h30 ;
- l'installation d'un régime de RTT (11 jours ou 14 jours) au-delà des 35 heures.

Depuis leur mise en place en juin 2023 conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique territoriale, les ressources humaines du SMED suivent les lignes directrices de gestion.

Pour maintenir sa masse salariale, le SMED a optimisé la gestion de ses effectifs afin de maîtriser ses dépenses de personnel tout en continuant d'assurer une bonne qualité du service public. Ainsi, les charges de personnel de 2024 ont été inférieures de 4,5% par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette baisse est en grande partie liée à des postes non pourvus (difficultés de recrutement en déchetteries) mais également au report ou au non-renouvellement de certains postes. Cette situation a amené le Syndicat à travailler à flux tendus sur l'ensemble de ses sites techniques.

Grâce à la mobilisation des agents en interne, les missions ont été réparties sur d'autres postes. Le développement de la carrière en interne, via la valorisation du régime indemnitaire et des compétences (avancement de grade, réussite aux concours ou examens professionnels) a également été privilégié. Le SMED a pu ainsi éviter d'alourdir sa masse salariale.

En outre, afin d'amortir le choc de l'inflation, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été versée à tous les agents qui respectaient les conditions d'attribution.

Pour le Budget Primitif 2025, il vous est proposé une légère baisse des charges de personnel. Cette proposition a pour but une maîtrise de notre masse salariale et demande un effort conséquent pour le syndicat qui doit en parallèle absorber les augmentations liées :

- prise en charge obligatoire des couvertures santé et prévoyance conformément à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;
- augmentation des cotisations retraites (CNRACL) de 3% ;
- revalorisation statutaire automatique.

Concernant la réforme de la Protection Sociale, le SMED a opté pour les conventions de participation proposées par le CDG06 approuvées par le Comité Syndical du 27 novembre 2024.

---

**Ces dépenses de personnel, obligatoires dans le budget d'une collectivité, vous sont proposées sans aucune augmentation, et même avec une légère baisse, et participent à la régulation des charges de fonctionnement du syndicat.**

# CONCLUSION

---

Le Rapport d'Orientation Budgétaire du SMED pour l'année 2025 a pour ligne directrice d'être :

- DYNAMIQUE car le syndicat continu d'investir et de valoriser son patrimoine sans avoir recours à l'emprunt ;
- EFFICACE dans la gestion de ses charges de fonctionnement, notamment de celles du personnel avec la maîtrise de sa masse salariale ;
- PRUDENT car maîtrisé au vu du contexte économique incertain ;
- AMBITIEUX par l'ampleur des projets lancés qui nous permettront d'avoir une autonomie de nos modes de traitement.



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,  
on peut faire encore mieux !

L

1